

Québec, le 10 juin 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Ministre de la Justice
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 mai 2022, le député de Laurier-Dorion, M. Andres Fontecilla, inscrivait au feuilletton une question concernant l'habitation au Nunavik. Le député demande ce qui est fait pour assurer le développement rapide et suffisant de logements dans le nord du Québec.

Notre gouvernement prend très à cœur cet enjeu et nous continuons nos efforts afin de permettre à tous les Québécois vivant au nord du Québec de se loger adéquatement. Nous avons livré plus de 300 unités d'habitation à loyer modique grâce à l'Entente de la Convention de la Baie-James et du Nord-du-Québec. Nous avons financé le déficit d'exploitation plus de 300 unités d'habitation afin qu'elles soient maintenues dans le parc de logement sociaux et qu'elles puissent rester à dispositions de familles Québécoises. Notre gouvernement s'est engagé à poursuivre ses efforts pour augmenter l'offre de logements dans le Nord dans les prochaines années.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST

